REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

ꕥꕥꕥ

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

ꕥꕥꕥ

Etaient présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES, Mme Aracéli ETCHENIQUE,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, M. Francis MARQUES,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. André VIGNOT donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Monsieur Gérard ROSENTHAL a été désigné Secrétaire de séance.

ꕥꕥꕥ

18 - ACQUISITION DES PARCELLES BC0266 ET BC0269 SISES RUE PIERRE DAGUERRE

M. Gérard ROSENTHAL expose que la Société Habitelem a proposé en juin 2015 à la Municipalité la rétrocession de parcelles sises rue Pierre Daguerre qui desservent ses immeubles de la résidence du Soleil restées propriété de leur société, ainsi que l'accès et l'emprise du transformateur.

Cette voie privée est ouverte à la circulation publique et identifiée auprès du cadastre sous les sections BC 0266 et BC 0269.

Après consultation en novembre 2015, le service des Domaines a évalué lesdites parcelles respectivement à 400 € et 5 €.

Après en avoir débattu, le Conseil d'Administration d'Habitelem a décidé de céder, à l'euro symbolique, cette voirie à la Commune d'Oloron Ste-Marie.

A ces conditions, Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur l'acquisition des parcelles BC0266 et BC0269, propriétés de la Société Habitelem, au prix de 1 €.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles BC0266 et BC0269, propriétés d'Habitelem rue Pierre Daguerre, pour la somme de 1 €,
- **DIT** que cette acquisition est conditionnée au fait que la Commune d'Oloron Ste-Marie s'engage à la prise en charge complète et définitive de cette voirie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par la collectivité.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 24 septembre 2018.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/10/2018

Pour le Maire, l'Adjoint,

Daniel LACRAMPE

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 28/09/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/09/2018